



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLIVE, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame LECOMTE Noëlle, Maire.

Étaient présents : Mr CLEMENT Marcel, Mme FROISSARD Colette, Mme LECOMTE Noëlle, Mme MATTON Martine, Mr RAPHENNE Louis et Mr VERDIER François

Était absente : Mme DE SCHUTTER Christelle.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme MATTON Martine, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : Mme LECOMTE Noëlle

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier Conseil municipal,
- Délibération « Mares » avec la Fédération des Chasseurs du Doubs,
- Compte Administratif 2024 et Compte de Gestion 2024 (sous réserve de réception),
- Vote des Taxes Directes Locales 2025,
- Affectation du Résultat 2024,
- Budget Primitif 2025,
- Mutuelle participative – Tarification après le lancement des appels d'offres,
- Questions diverses

oooooooooooooooooooooooooooo

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MARS 2025 :

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du **7 mars 2025** à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du **7 mars 2025**.

AUTORISATION DE REMISE EN ETAT D'UNE MARE FORESTIERE COMMUNALE :

Madame la Maire explique qu'un projet de remise en état de mares forestière communales, située sur la parcelle cadastrale ZD n°51, est en cours. Il s'inscrit dans le cadre du projet Ecocontribution « Mares forestières » 2024/2025 initié et porté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs avec le soutien de la Fédération Nationale des Chasseurs et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Les travaux envisagés sont les suivants : extraction des vases superficielles, reprofilage des berges, nettoyage de la végétation. Ils seront financés à hauteur de 100% par la FDC 25. Une déclaration d'existence et d'entretien du plan d'eau ont été communiqués à la DDT. Comme préalablement convenu avec la commune, ce dossier a été réalisé par la FDC 25 au nom de la commune.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la restauration de la mare forestière concernée
- Approuve le financement des travaux par la FDC25

- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires.
- S'engage à maintenir l'existant.

VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES 2025 :

Le Maire propose au Conseil municipal de ne pas changer les taux des taxes locales pour 2025.

Les taux des taxes pour 2025 sont :

- Taxe foncière (bâti) : 24,24 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 10,25 %.
- Taxe d'habitation : 10,16 %.

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET GENERAL :

Après avoir pris connaissance de tous les documents nécessaires à son information, le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 – Budget Général, au niveau du chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme ci-dessous présenté :

BUDGET PRIMITIF 2025				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Report 2024		1 055 835.40 €	13 325.55 €	
1068 Affectation du résultat				14 153.01 €
Opérations 2025	301 859.64 €	184 080.00 €	81 563.00 €	80 735.54 €
TOTAUX	301 859.64 €	1 239 915.40 €	94 888.55 €	94 888.55 €
	938 055.76 €		0.00 €	
SOLDE AU 31/12/2025		938 055.76 €		

QUESTIONS DIVERSES :

- Rappel de la vente des sapins cassés, faire passer l'info.
- Stérilisation des chats, changement de vétérinaire, tarif moindre.
- Distribution des brioches le 11 avril, par les conseillers présents le vendredi.
- Courrier envoyé à Monsieur Mouillet pour l'autoriser à couper des d'arbres en bordure de route.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Noëlle LECOMTE